

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
15/12/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Attribution du marché de Moissat – Route de Pironin**

Délibération
n° 2022-12-59

Monsieur le Président rappelle aux délégués que Lors du Comité syndical du 14 Avril 2022, il a été validé le principe de faire un groupement de commande entre la commune de Moissat et le SIAEP de la Basse Limagne pour les travaux de la route de Pironin à Moissat (travaux d'assainissement (EU + EP) et d'eau potable).

Date de convocation :
01/12/2022

Les travaux d'eau potable consistent à renouveler 685m de conduite Fonte 60mm, 330m de conduite fonte 100 mm et 52 branchements.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 45
Nombre de suffrages
exprimés : 51

Suite à la consultation, 4 entreprises ont remis une offre :

- ROBINET
- SANCHEZ
- SADE
- MATIERE

VOTE :
Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Thierry GUILLOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

		1. ROBINET		2. SANCHEZ		3. SADE		4. MATIERE		
		notes sur 10	notes pondérées	notes sur 10	notes pondérées	notes sur 10	notes pondérées	notes sur 10	notes pondérées	
1. Valeur technique	1.1.A – Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux	20	15		11		20		19	
	1.1.B – Description des procédés d'exécution	10	9		7		10		9	
	1.1.C – Moyens humains et matériels utilisés	10	10		10		10		10	
	1.2 – Planning d'exécution des différentes phases	5	5		4		4		5	
	1.3 – Description des équipements et matériaux proposés et garanties	15	10		6		15		7	
2. Coût des prestations	2. Prix d'investissement	40	9,20	36,80	8,76	35,04	9,46	37,84	10,00	40,00
	TOTAL	100		85,80		73,04		96,84		90,00
<i>Classement général</i>				3		4		1		2

Les membres de la CAO se sont réunis le 23 novembre et proposent de retenir l'offre de l'entreprise SADE pour un montant de 739 539,66 € HT (dont 246 509,25 € HT pour la partie AEP).

Les membres du comité doivent délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 063-256300187-20221215-2022_12_59-DE



DELIBERATION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'eau potable à réaliser à MOISSAT, Route de Pironin, à l'entreprise **SADE** pour un montant de **739 539,66 € HT** (dont **246 509,25 € HT** pour la partie AEP).
- Autorise le Président à signer le marché correspondant.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

